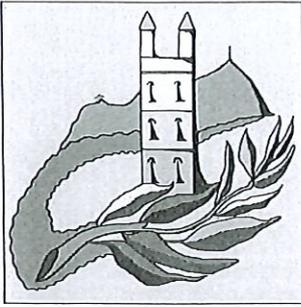


M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE
PORTANT INTERDICTION
DE LA CIRCULATION ANCIEN CHEMIN DE MILLAS

AT 063-2025

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 04/07/2025 par la société GAEC DE BENEDITTIS domiciliée 64 ROUTE NATIONALE 66550 CORNEILLA LA RIVIERE sollicitant la fermeture de la circulation à l'ancien chemin de Millas en vue de réaliser des travaux de terrassement ;

Considérant que la voie impactée par les travaux nécessite une réglementation de la circulation ;

ARRÊTE :

Durant une journée, sur une période comprise entre le 09/07/2025 et le 15/07/2025

ARTICLE 1 : CIRCULATION COUPEE

La circulation sera coupée sur l'ancien chemin de Millas entre 06h00 et 20h00

ARTICLE 2 : La pétitionnaire devra veiller à laisser la libre circulation aux véhicules de sécurité, d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire et la sécurisation du chantier sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) et sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la mairie.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 8 juillet 2025

Monsieur le Maire

René LAVILLE

